

**+** Pour une École  
TRANSPARENTE

## PORTES OUVERTES SUR L'ÉDUCATION SEXUELLE

**×** À partir de la rentrée 2018, le gouvernement généralise les cours d'éducation sexuelle à l'ensemble des écoles, des collèges et des lycées, conformément à la loi Aubry.

La loi Aubry instaure au minimum 3 séances par an.

**—** Nous sommes des parents engagés pour protéger la pudeur et l'innocence de nos enfants. Nous souhaitons assister à ces cours d'éducation sexuelle. Les textes officiels nous en donne le droit

POUR UNE ÉCOLE TRANSPARENTE

# #PourUneEcoleTransparente

## PARENTS, COMMENT PROCÉDER ?

Prenez rendez-vous avec le directeur de l'école, du collège ou du lycée de vos enfants.

Allez y en délégation à deux ou trois personnes.

### POSEZ CES 3 QUESTIONS SIMPLES AU DIRECTEUR :



#### DATES +

Quelles sont les dates des cours d'éducation sexuelle ?



#### CONTRÔLE +

Quels sont les noms des associations intervenantes et leur numéro d'agrément ?



#### CONTENU +

Quel est le contenu de ces cours d'éducation sexuelle ?

## SOLLICITEZ L'AUTORISATION D'ASSISTER À CES COURS.

1 - Demandez une réponse écrite.

2 - Diffusez votre compte-rendu d'entretien aux parents de votre école.

Envoyez-le également à : [contact@mouvement-jre.com](mailto:contact@mouvement-jre.com)

Pour + d'infos, RDV sur le site :  
[mouvement-jre.com](http://mouvement-jre.com)